



**COMMUNE DE
SAILLANT**

Republique Française - Département du Puy-de-Dôme

**PROCES-VERBAL
DE SEANCE**

Séance en date du 13. Juillet 2024

Date de la convocation : 02 Juillet 2024

Date de la séance : 13 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (8) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Yvan CARRET, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE, Guy CHAZOT, Frédéric CHAZELLE

Absents (2) : Gérard ROURE, Thibault CALMARD

Procuration (1) : Gérard ROURE a donné procuration à Yohann CARRET

Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Mireille CARRET

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

1. DELIBERATION DE PRINCIPE POUR UNE GESTION DE L'EXPLOITATION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A TRAVERS UNE CONVENTION DE DELEGATION

2. CHOIX ENTREPRISE AUTOMATISATION PORTAIL ECOLE ET PLAN DE FINANCEMENT

3. CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

4. FIXATION TARIF EMPLACEMENT COMMERCES AMBULANTS

5. MODIFICATION PROVISoire DE LA SALLE DES MARIAGES

6. SIGNATURE DEVIS STATION DE MERLONNE

7. ADHESION CNAS POUR LES AGENTS

La séance de Conseil Municipal est ouverte à 09h30.

Michel ROCHE, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire nomme Mireille CARRET comme secrétaire de séance.

1. Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil

M. le Maire rappelle les délibérations votées lors du dernier conseil du 18 mai 2024 :

- MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE GARDIENNAGE AVEC L'EPF AUVERGNE - PARCELLE D1606 LE PETIT GARRET
- RACHAT D'IMMEUBLES A L'EPF AUVERGNE - D1336 ET C590
- MODIFICATION DU TARIF DE L'EAU A COMPTER DE LA FACTURATION 2025
- MODIFICATION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT A COMPTER DE LA FACTURATION 2025
- VENTE D'EAU EXCEPTIONNELLE AU SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE
- MISE A DISPOSITION D'AGENT ENTRE LA COMMUNE DE SAILLANT ET LE SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE
- EMPRUNT POUR FINANCEMENT EPAREUSE
- CHOIX ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2024
- CHOIX ENTREPRISES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE LA ZONE DE LOISIRS DE FANGODY
- REVALORISATION PRIX REPAS CANTINE
- PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE -ANNEE 2023 / 2024
- VENTE DE BOIS SECTIONNAL LA VALETTE
- CREATION EMPLOI PERMANENT AGENT TECHNIQUE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE
- VALIDATION DEVIS INSTALLATION CAVEAUX-CUVES CIMETIERE

2. DELIBERATION DE PRINCIPE POUR UNE GESTION DE L'EXPLOITATION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A TRAVERS UNE CONVENTION DE DELEGATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Loi NOTRe du 7/08/2015, modifiée par la loi du 03/08/2018 et la loi du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique, prévoit le transfert des compétences « eau potable et assainissement » à la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (CCALF), au plus tard, à la date du 01/01/2026.

Ce transfert de compétences nécessite une préparation en amont de la date d'échéance compte-tenu des différentes situations rencontrées sur le territoire, de la valeur du patrimoine qui est estimée à plusieurs dizaines de millions d'euros et à la nécessité d'assurer la continuité du service public.

De nombreuses réunions organisées par la CCALF ont eu lieu ces derniers mois.

Plusieurs solutions ont été proposées par la CCALF pour les compétences eau et assainissement collectif :

1. Mode de gestion en régie de la CCALF via une convention de délégation d'exploitation à notre commune
2. Mode de gestion en régie de la CCALF via les propres moyens de cette dernière
3. Mode de gestion en régie de la CCALF avec mise à disposition d'agents communaux
4. Délégation de service public

Il convient aujourd'hui de choisir une de ces quatre solutions. A savoir que la délibération prise ce jour sera une délibération de principe, et que ce n'est pas un choix définitif.

De longs débats ont lieu au sein de l'assemblée : l'ensemble du conseil municipal souhaiterait garder les services tels qu'ils sont actuellement. Ils ne souhaiteraient pas que les compétences eau et assainissement soient repris par la communauté de communes. Ils craignent un moins bon service, des fuites qui prendront beaucoup de temps à être réparées, une hausse conséquente des prix de l'eau et de l'assainissement, etc. De plus, comment cela va-t-il se passer au niveau du temps passé par les élus communaux, le personnel, etc. ?

Malgré ces réticences, le transfert de ces compétences est obligatoire ; la loi l'impose...

Par dépit, Monsieur le Maire propose la solution 1 qui lui semble la « moins pire », c'est-à-dire, le mode de gestion en régie de la CCALF via une convention de délégation d'exploitation à notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la solution proposée par Monsieur le Maire. Par contre, il charge Monsieur le Maire de se renseigner sur les différentes modalités d'exercice de cette convention de délégation d'exploitation : exemples : missions exactes des agents communaux, travaux ponctuels nécessitant un temps de travail important, salaire des agents communaux (dont le pôle administratif), salaire des élus communaux, pièces détachées utilisées, etc.

La signature de la convention de délégation d'exploitation par M. Le Maire sera soumise à une nouvelle décision du conseil municipal.

Décision approuvée (6 voix pour, 2 voix contre (Mireille CARRET et Guy CHAZOT) et 1 abstention (Yohann CARRET)). Les personnes qui ont voté « contre » ou se sont abstenues ont bien conscience que la loi impose ce transfert de compétences, mais ils y sont formellement opposés.

3. CHOIX ENTREPRISE AUTOMATISATION PORTAIL ECOLE ET PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de sécuriser le portail de la cour de l'école qui ne ferme pas à clé.

Pour la sécurité des enfants, il faudrait que le portail soit verrouillé pendant le temps scolaire.

Comme ce même portail est également utilisé pour accéder à la Mairie, il n'est pas possible de juste lui installer une simple serrure. En effet, il serait impossible aux citoyens d'accéder à la Mairie pendant les périodes scolaires si nous le fermions à clé.

Plusieurs entreprises sont venues sur place pour analyser la situation. Il en ressort qu'il faudrait installer un interphone à l'extérieur du portail qui permettrait aux visiteurs de la Mairie de signaler leur présence. L'ouverture du portail, alors motorisé, serait actionné par la secrétaire à distance. Des badges permettraient au personnel et aux élus d'accéder aux bâtiments sans appeler à l'interphone. En dehors des périodes scolaires, et pour faciliter l'accès à la salle des fêtes, la motorisation du portail serait désactivée.

Plusieurs devis ont été réalisés (PROMETAL, AD TECH...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de confier les travaux à l'entreprise PROMETAL d'Ambert pour 4 886,70 € HT.

Il charge Monsieur le Maire de monter un dossier de demande de subvention auprès de la Région pour 50 % du montant. Le reste sera auto-financé par la commune.

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

4. CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Maëlle QUATRESOUS, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pourrait bénéficier d'un avancement de grade pour être nommée adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (elle a l'ancienneté pour accéder à ce grade).

Il rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il convient donc de créer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 26h à compter de ce jour.

La suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe sera soumise au CST du Centre de Gestion lors de sa prochaine réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la création du poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps non complet (26 h/semaine) à compter du 13 juillet 2024 et valide le tableau des emplois suivant :

FILIERE	Grade	Effectif	Horaires	Statut	Poste
ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1	26 / 35	Titulaire	Permanent
	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	26 / 35	Titulaire	Permanent
TECHNIQUE	Adjoint Technique	1	30,5 / 35	Titulaire	Permanent
	Adjoint Technique	1	35 / 35	Titulaire	Permanent
	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	1	16,5 / 35	Contractuel de droit public	Permanent
	Adjoint Technique	1	17,5 / 35	Contractuel de droit public	Permanent

Décision approuvée (8 voix pour, 1 abstention (Yohann CARRET)).

5. FIXATION TARIF EMPLACEMENT COMMERCES AMBULANTS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Mairie a été sollicitée à de multiples reprises pour l'installation de commerces ambulants (commerces de bouche) sur la place du village.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, autorise l'installation de camions ambulants sur le domaine public de la commune de SAILLANT et fixe le droit de voirie et d'utilisation de l'électricité à 10 € / utilisation (sous condition d'évacuation des poubelles, et l'interdiction d'installation de tables et chaises).

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

6. MODIFICATION PROVISOIRE DE LA SALLE DES MARIAGES

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un mariage a lieu à Saillant le 20 juillet prochain.

Le papa du futur marié s'est cassé la jambe et ne peut accéder à la salle des mariages actuelle car elle n'est pas accessible PMR.

Il est proposé de déplacer provisoirement cette salle au rez-de-chaussée de la Mairie, dans la salle des associations, dite « salle jaune ».

Une demande de modification provisoire de salle et de déplacement des registres d'Etat Civil a été adressée au Procureur de la République le 25 juin. Comme la modification n'entraîne pas le changement de bâtiment, la demande a été acceptée le 11 juillet.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, autorise le déplacement provisoire de la salle des mariages du 1^{er} étage, au rez-de-chaussée de la Mairie, dans la salle des associations, dite « salle jaune », pour la cérémonie du 20 juillet 2024.

Les registres d'Etat civil ne sortiront pas du bâtiment « Mairie ».

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

7. SIGNATURE DEVIS STATION DE MERLONNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'entreprise DUMEIL a été choisie lors du Conseil Municipal du 16 décembre 2023 pour réaliser les travaux de raccordement des réseaux de Merlonne à la station du Bourg de SAILLANT (coût total, maîtrise d'œuvre comprise : 73 257,00 € HT).

Il était prévu que le Département en finance 35 % et l'Agence de l'Eau 30 %.

Nous venons d'apprendre que l'Agence de l'Eau refuse de financer ce projet.

Monsieur le Maire propose alors de réaliser les travaux quand même, même sans le financement de l'Agence de l'Eau, puisque la station de Merlonne est HS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise DUMEIL, même sans le financement de l'Agence de l'Eau.

Il valide le plan de financement suivant :

- 35 % de 73 257,00 € subventionnés par le Département du Puy-de-Dôme soit 25 639,95 €
- 65 % de 73 257,00 € autofinancés par la commune, soit 47 617,05 €

L'assemblée charge Monsieur le Maire de contacter des établissements bancaires pour simuler l'emprunt.

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

8. ADHESION CNAS POUR LES AGENTS

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que la mise en place de prestations sociales pour les agents de la commune est obligatoire. Pour l'instant, rien n'est mis en place.

Il explique avoir demandé un devis au CNAS (Comité National d'Action Social).

Cela coûterait 217 € / agent / an (ou 72,33 € si adhésion au 1^{er} Septembre).

Ce comité propose des prestations diverses (enfance, prêts, vacances, loisirs, quotidien, solidarité...).

Le conseil municipal propose d'y adhérer au 1^{er} septembre 2024, pour tous les agents ayant plus de 6 mois de présence au sein de la collectivité et pour les retraités de la collectivité, pendant un an après leur départ en retraite.

La décision ne peut être approuvée ce jour, il convient de soumettre le projet au CST du Centre de Gestion. Sujet reporté ainsi au prochain conseil.

POINT ECOLE

La classe de Grande Section (actuellement à Eglisolles) va être transférée à SAILLANT à partir de la rentrée de Septembre afin d'équilibrer les effectifs au sein du RPI.

La décision a été prise par l'équipe enseignante et approuvée par l'Inspecteur d'Académie.

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée seront de 17 élèves à Eglisolles, 19 à Saillant et 18 à Viverols.

Ainsi, une aide maternelle devient nécessaire pour l'école de SAILLANT à hauteur de 2h30 – 3h par jour.

C'est Emilie COSTE, notre employée communale, qui se chargera de cette mission et sera rémunérée, pour ces heures, 1/3 par la commune de Viverols, 1/3 par Eglisolles, 1/3 par Saillant.

DOSSIERS EN COURS

PLUI : statuquo, ALF a sollicité la préfecture pour un rendez-vous avec les communes pour apporter des explications et répondre aux attentes des Maires.

Eglise : les subventions de la DRAC et du Département ont été accordées. Il ne manque plus que celle de la Région pour lancer les travaux.

Maison Rage :

Il ne manque plus que la pelouse à semer.

Le projet d'acte de servitudes a été transmis aux familles concernées.

Travaux divers :

- Gîte n°1 : travaux terminés (peinture : 4149,75 € / Electricité : 998,25 € / Sol : 1226,00 €)
- Nettoyage chemins : nouvelle épareuse fonctionne bien, bon travail

Entretien chemins communaux :

Plusieurs devis ont été faits : un pour le chemin Le Crozet / Montpeloux, une pour le chemin de Bostfranchet, un pour le chemin Saillantet / Les Genestoux.

Une demande a été faite pour le chemin d'Espinasse.

ECHANGES SUR LES DOSSIERS FUTURS (éventuels futurs projets ?)

- Viabilisation terrain Chapot D1606

- Le mur du cimetière est en très mauvais état ; envisager sa réfection (2025)

- Nous envisageons de faire crépir la façade de la Poste du côté de l'ex maison Rage qui a été démolie (2025)

- Aménagement du petit garage situé devant le dépôt en coin sanitaire / vestiaires pour les agents techniques + stockage des pièces d'eau (2025)
- Isolation de la salle des fêtes et raccordement à la nouvelle chaudière (2025)
- Bâtiment ancienne poste

QUESTIONS EN COURS

« Une nouvelle colonne à verre a été installée à Hauteville ; qu'en est-il des autres villages ? » 2 nouvelles colonnes à verre vont être installées sur la commune. Il faut que le site soit dépourvu de ligne téléphonique au-dessus.

« Qui serait volontaire pour seconder Danièle HORTALA comme coordinateur recensement en Janvier 2025 ? » Yohann CARRET se porte volontaire.

« Quand est prévue la distribution du bulletin ? » Il est en cours de rédaction, il devrait être distribuer dans les boîtes aux lettres d'ici le 15 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le Maire,
Michel ROCHE



Le secrétaire de séance
Mireille CARRET